

AVIS PUBLIC

aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement numéro 2023-713 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-532

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 8 août 2023, le conseil municipal du Canton de Shefford a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2023-713 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Description de la zone concernée :

- L'ensemble du territoire est concerné.

But du projet de règlement numéro 2023-713 :

Ce projet de règlement a pour but de modifier le règlement de zonage afin :

- D'ajouter des dispositions relatives à la cohabitation entre l'activité minière et les autres utilisations du territoire, et ce, à la suite de la modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé, numéro 2023-363;
- De préciser la cote d'inondation applicable à toute partie d'une construction située près du lac Waterloo.

Assemblée publique de consultation :

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, **le 22 août 2023, à 18 h 30**, à la Mairie du Canton de Shefford située au 245 chemin Picard, à Shefford.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Consultation du projet de règlement :

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité à <https://cantonshefford.qc.ca/>, sous l'onglet « LA MUNICIPALITÉ », puis au sous-onglet « Projets de règlement ». Il peut aussi être consulté à la Mairie du Canton de Shefford pendant les heures d'ouverture de bureau.

Ce projet ne comprend pas de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

Fait à Shefford, le 11 août 2023

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix